



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Incorporation

Question écrite n° 11048

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur la situation des jeunes gens, incorporables à une date donnée, et dont l'incorporation est décalée de plusieurs mois en raison de l'afflux de certaines fractions du contingent. Les intéressés sont ainsi confrontés à des problèmes professionnels ou scolaires qui peuvent mettre en cause leur avenir. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour éviter ces décalages d'appel, constatés ces derniers mois, et qui ont concerné un certain nombre d'incorporables.

### Texte de la réponse

Environ 90 p. 100 des jeunes gens choisissent la fraction de contingent avec laquelle ils désirent être incorporés, dont plus des trois quarts avec un préavis de deux à quatre mois seulement. Le code du service national dispose en effet qu'ils peuvent se porter volontaires pour un appel avancé à partir de l'âge de dix-huit ans ou bien différer leur incorporation en demandant à bénéficier d'un report. Certaines fractions du contingent annuel se trouvent ainsi régulièrement excédentaires en raison d'une augmentation importante du nombre de résiliations de report ou de demandes d'appel avancé. La ressource disponible étant alors supérieure aux besoins, la direction du service national (DSN) est contrainte de décaler l'appel de certains jeunes gens dans les conditions prévues aux articles R\* 11 et R\* 20 du code du service national. Appliquée une seule fois aux intéressés, cette mesure est notifiée environ un mois avant la date d'incorporation initialement prévue et a pour effet de repousser de deux à six mois maximum la date d'appel. Pour l'incorporation de février 1994, parmi 1 300 000 reports actuellement en cours, un afflux exceptionnel de résiliations de report a conduit la DSN à décaler un certain nombre d'appels au mois d'avril. Conscient des problèmes soulevés, le ministre d'Etat, ministre de la défense, a donné, dès le 1er février 1994, des instructions pour que les bureaux du service national répondent directement et favorablement aux demandes des jeunes gens confrontés à des contraintes universitaires ou professionnelles particulières. Ainsi, parmi les 21 819 jeunes gens auxquels le décalage d'appel avait été notifié, près de 4 000 ont vu leur appel maintenu pour le mois de février. Il a également été demandé aux armées de réexaminer les besoins exprimés de façon à réduire le volume des décalages d'appel. Pour l'avenir, le ministère de la défense a engagé une réflexion pour permettre de mieux répondre à l'intérêt des jeunes et des armées. Les solutions à retenir passent nécessairement par un développement du dialogue avec les bureaux du service national et par la mise en œuvre de règles de gestion plus affinées en matière de reports d'incorporation, pour que les jeunes qui ont terminé leurs études demandent leur incorporation sans attendre l'échéance ultime de leur report.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11048

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé** : défense

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 février 1994, page 689

**Réponse publiée le** : 28 février 1994, page 1026